

LES OPTIONS SPECIFIQUES ET FACULTATIVES MUSIQUE DU LYCEE A WATTEAU

L'enseignement spécifique musique : Obligatoire en classe de Première et Spécialité en classe de Terminale de la série littéraire.

Les élèves concernés

Cet enseignement accueille des élèves aux profils très divers :

Ceux désirant enrichir et approfondir leur culture musicale par la pratique et l'éducation musicale même sans avoir suivi l'option en seconde.

Ceux désirant se servir de leurs compétences et de leurs connaissances pour bénéficier du coefficient élevé (6) de l'épreuve au baccalauréat.

Ceux désirant construire un projet professionnel autour de l'enseignement et/ou des métiers de la musique.

Le niveau demandé

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi l'option facultative en seconde pour accéder à cet enseignement du cycle terminal. Le niveau instrumental (ou vocal) ne détermine pas l'admission de l'élève. Lors de l'épreuve de pratique instrumentale ou vocale au baccalauréat, seule la musicalité du candidat est évaluée, non son niveau technique.

Le nombre d'heures de cours

5 heures hebdomadaires (culture musicale et pratique) auxquelles vient s'ajouter une heure de pratique chorale et instrumentale regroupant tous les élèves des options facultative, obligatoire et spécialité(en prévision du concert de fin d'année).Possibilité de cumuler ces heures avec celles de l'option facultative (3 heures hebdomadaires).

L'enseignement

Il se développe autour de plusieurs champs de questionnement qui se succèdent et se complètent sur les deux années du cycle.

Aux deux champs de compétences percevoir, produire, l'enseignement obligatoire de musique au cycle terminal de la série littéraire en ajoute un troisième : penser la musique dans le monde d'aujourd'hui

En classe de première L :

Culture musicale : deux grandes questions : - Musique et autres arts
- Musique et recherches formelles.

Pratique individuelle, collective, vocale, instrumentale, création en rapport avec les questions.

En classe de terminale L : Un programme limitatif publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale et renouvelé pour partie chaque année sert de référence pour l'évaluation des élèves au Bac.

Culture musicale: Tirant parti de l'étude des deux grandes questions menées en classe de première, la classe terminale approfondit ce travail dans quatre directions.

- La musique, le timbre et le son (Don Juan Strauss)
- La musique, le rythme et le temps (Les Folies d'Espagne Marin Marais)
- La musique, l'interprétation et l'arrangement (Miserere du Trouvère Liszt/Verdi)
- La musique, diversité et relativité des cultures (Atom heart mother Pink Floyd)
(Programme du Bac 2013)

Pratique : expression artistique individuelle et collective, instrumentale et /ou vocale aboutissant à des productions diversifiées (interprétation, arrangement, improvisation, invention).

Evaluation au baccalauréat : 3 heures 30 d'écrit sur les œuvres du programme.

30 minutes d'oral (commentaire comparé ayant comme base les œuvres imposées ainsi que l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre au choix de l'élève)

Le coefficient au bac : 6

- Coefficient **3** : pour l'écrit ;
- Coefficient **3** : pour l'oral

Les débouchés de la section littéraire:

En tant qu'option, les enseignements artistiques ne revendiquent aucune visée professionnelle. Ils relèvent tous de la formation culturelle générale proposée au lycée. Néanmoins ils demeurent une excellente préparation aux études universitaires de musicologie.

Domaines accessibles variés de la série L. (cf. site du lycée : téléchargement)

La communication, le journalisme, la pub ; La culture, le patrimoine, l'art ; L'enseignement ; Le commerce, le marketing ; L'administration, le droit ; La traduction, le tourisme ; La banque, l'assurance ; L'édition, la documentation ; Le social, paramédical (infirmier).

Orientation post -bac avec l'option spécifique spécialité musique :

Toutes les orientations de la série L : **facultés, prépa, BTS**...mais en plus :

Faculté en musicologie: Lille III, Paris IV... LMD parcours différents en fonction des métiers envisagés :

- Carrières de l'enseignement de la musique ou de la danse et de la recherche (enseignant-chercheur à l'Université, chercheur au CNRS, CAPES et Agrégation pour le professorat), le journalisme spécialisé, l'édition et la documentation.
- Travailler dans les services culturels des collectivités territoriales en tant que responsable de développement culturel, assistant de programmation, responsable de la communication culturelle
- Pour travailler dans une structure culturelle (opéras, salles de concert, festivals, compagnies,) en tant que responsable des relations avec le public, responsable des relations presse, assistant de programmation.

Les études de musique et musicologie constituent également un complément de formation pour les métiers de l'enseignement en École de Musique, la direction de chœur...

CFMI (centre de formation de musicien intervenant) institut de l'Université de Lille3, est un établissement placé sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la culture. (accès après deux années d'études ou de travail dans un secteur musical, pédagogique ou culturel, niveau musical élevé)

-Le **DUMI** (diplôme universitaire de musicien intervenant) permet au musicien d'exercer principalement à l'école primaire à l'échelle d'un quartier, d'une commune, d'un ensemble de communes, en s'intégrant le plus souvent à des dispositifs institutionnels partenariaux. Selon le projet éducatif, le musicien est amené à travailler dans d'autres lieux de vie des enfants (école de musique, centre social, structure de diffusion musicale, crèches, hôpitaux, bibliothèques...).Le diplôme permet également l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale au grade d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique.

CPGE littéraire avec option musique pour préparer l'entrée à l'ENS.

Quatre pôles : Paris : lycée Fénelon

Saint-Quentin (Aisne) : lycée Henri-Martin

Savigny-sur-Orge (Essonne) : Lycée Jean-Baptiste Corot en partenariat avec l'Université d'Evry Val d'Essonne

Toulouse : lycées Pierre de Fermat (préparation à l'ENS Ulm) et Saint-Sernin (ENS LSH)

<ftp://ftp.eduscol.education.fr/pub/educnet/musique/national-cndp/04infos/formations/cpge/2011-cpge-presentation.pdf>

L'enseignement facultatif musique du cycle terminal (Première ES, L, S et Terminale ES, L, S)

les élèves concernés

Cet enseignement s'adresse à tous les élèves qui désirent enrichir et approfondir leur culture musicale par la pratique et l'éducation musicale indépendamment de leur parcours de formation au lycée.

Le niveau demandé

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi l'option facultative en seconde pour accéder à cet enseignement du cycle terminal basé sur la pratique, sans niveau technique pré requis.

Le nombre d'heures de cours

3 heures hebdomadaires auxquelles vient s'ajouter une heure de pratique chorale et instrumentale regroupant tous les élèves des options facultative, obligatoire et spécialité en fonction des possibilités.

L'enseignement

Il se développe autour de plusieurs champs de questionnement qui se succèdent et se complètent sur les deux années du cycle.

En classe de première ES, L, S :

Culture musicale : Œuvre musicale : continuités et ruptures, héritages et perspectives
Œuvre musicale et récit

Pratique individuelle, collective, vocale, instrumentale, création en fonction du niveau.

En classe de terminale ES, L, S

Un programme limitatif publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale et renouvelé pour partie chaque année sert de référence pour l'évaluation des élèves au baccalauréat.

Culture musicale: La Follia Corelli

Atom Heart Mother Pink Floyd

Corpus de chansons Thierry Machuel (Programme du Bac 2013)

Pratique : individuelle, collective, vocale, instrumentale, création.

Problématiques :- L'œuvre et son organisation

- L'œuvre et ses pratiques

- L'œuvre et l'histoire

- L'œuvre, la musique et les autres arts

Evaluation au baccalauréat : 40 minutes d'oral (commentaire comparé ayant comme base les œuvres imposées et l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre au choix de l'élève)

Le coefficient au bac : 1 ou 2

- Coefficient **2** : si choix en première option

- Coefficient **1** : si choix en seconde option

Dans les deux cas, **seuls les points au-dessus de 10** sont comptabilisés.

Option facultative musique en classe de seconde

les élèves concernés

Cette option s'adresse à tous les élèves de 3^{ème}, musiciens confirmés ou débutants motivés :

- qu'ils soient autodidactes ou élèves d'écoles de musique, de conservatoires
- qu'ils aient suivi l'heure habituelle du collège ou un parcours à horaires aménagés (CHAM), classe chantante.

Le niveau instrumental et/ ou vocal demandé

Il n'y a pas de niveau minimum pré-requis. La motivation et la curiosité restent les facteurs essentiels à la réussite. La formation instrumentale ou vocale peut même commencer en seconde puisque l'évaluation des épreuves pratiques au baccalauréat prend plus en compte l'interprétation, la manière d'appréhender l'œuvre que la technique.

Le nombre d'heures de cours

3 heures hebdomadaires auxquelles vient s'ajouter une heure de pratique chorale et instrumentale regroupant tous les élèves des options facultative, obligatoire et spécialité du lycée afin de préparer le concert de fin d'année..

L'enseignement

Dans la continuité du collège, l'enseignement élargit la culture des élèves et leur permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à une pratique réfléchie et créative de la musique (pratique individuelle, collective, vocale, instrumentale, création).

L'enseignement donne aux élèves les outils pour commenter et analyser les œuvres (méthodologie du commentaire, vocabulaire technique, histoire des styles et genres musicaux tous répertoires confondus). Les pratiques vocales et instrumentales ainsi que les exposés oraux préparent aux diverses épreuves du cycle terminal.

Les domaines abordés : Les rapports de la musique au texte

Les rapports de la musique à l'image

Les rapports de la musique à la société

Les champs de compétence : produire

Percevoir

Les objectifs des options spécifiques et facultatives :

Permettre une maîtrise critique des connaissances et compétences pour pratiquer la musique (interpréter, créer, écouter ...)

Diversifier et enrichir les démarches créatives.

Disposer de repères dans l'histoire de la musique et des arts permettant de développer une connaissance des styles, genres et esthétiques qui organisent la création.

Posséder une méthode d'analyse rigoureuse et outillée permettant le commentaire critique de toute situation musicale.

Se préparer aux épreuves du Baccalauréat et aux entretiens post-bac en maîtrisant la pose de voix et le geste instrumental, en participant à bon escient, en travaillant les exposés oraux.

Rendre autonome, confiant, sûr de soi, et épanoui par une pratique individuelle et collective.